

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 07 Avril 2017 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 12
Votants : 13

Absents :

Karim AMELLAL

Excusés :

Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).

Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de trois points supplémentaires :
 - 1) Réseau d'eau : Groupement de commandes avec le Syndicat des Vernays et le SDES pour la réalisation des travaux du secteur des Cours.
 - 2) Réforme de la carte judiciaire : Motion préventive en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry.
 - 3) Forêt Communale Programme d'action 2017 des travaux à réaliser – Demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 10 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

.../...

↳ Finances locales : Budget Général.

- Acquisition d'un tractopelle – Travaux de l'Eglise : Demandes d'emprunts : La Commune ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer le financement de l'acquisition d'un tractopelle et des travaux de l'Eglise, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de contracter deux emprunts auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 80 000 €uros (taux 0.90 % fixe sur 10 ans) destiné à financer l'achat du tractopelle et de 162 000 €uros (taux 1.15 % fixe sur 15 ans) pour couvrir les travaux de l'Eglise.
- Vote du Compte Administratif 2016 : Gabriel MARQUES, Vice-Président de la commission Finances présente le compte administratif 2016 du Budget Général. Monsieur le Maire, ordonnateur, quitte la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote.
Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 269 295.02 €uros et un déficit d'investissement de 45 983.25 €uros, soit un excédent global de 223 311.77 €uros (y compris l'intégration du résultat du budget du Syndicat Forestier, suite à sa dissolution).
- Approbation du Compte de Gestion 2016 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016, dressé par le Monsieur le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'un montant de 45 983.25 €uros en section d'investissement et de reporter le solde de l'exercice 2016, d'un montant de 223 311.77 €uros en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2017.
- Vote des taux d'imposition : M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'application des dispositions fiscales liées à la fusion des 4 Communautés de Communes, il a fallu uniformiser les taux des 4 anciennes communautés de communes, ce qui avait comme incidence une hausse directe et importante des taxes ménages. Pour éviter cette forte hausse, la commune de Cevins a décidé d'adopter le principe de la « neutralité fiscale ». Pour la mise en œuvre de cette neutralité fiscale, il convient que chaque Commune modifie ses taux d'imposition afin que le taux global 2017 (taux communal + taux intercommunal) soit identique à celui de 2016. En contrepartie, ce manque de produit par taxe est compensé par le versement d'une attribution de compensation. Par conséquent, il n'y aura aucune perte de produit pour les Communes en 2017. Des simulations ont été réalisées afin d'estimer le montant des attributions de compensations, pour chacune des Communes, permettant la neutralité fiscale, principe qui a été retenue pour ne pas pénaliser les administrés.
Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) de fixer les taux d'imposition 2017 à 1.49 % pour la Taxe d'Habitation, 0.45 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti et 23.43 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti. L'attribution de compensation annuelle versée à la commune de Cevins par la Communauté d'Agglomération Arlysère sera de 109 605 €uros.
Sébastien PIVIER formule une réserve à ce sujet, et fait observer que cette disposition concerne l'année 2017 et qu'il n'est pas assuré que ces attributions de compensation seront maintenues sur le long terme.
- Vote du Budget Général Primitif 2017 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner les diverses orientations budgétaires retenues lors de précédentes réunions de travail des Commissions Finances et Travaux et de voter le Budget Primitif à hauteur de 898 858.77 €uros pour la section de fonctionnement et de 572 863.25 €uros pour la section d'investissement.

↳ Finances locales : Budget Eau.

- Vote du Compte Administratif 2016 : Gabriel MARQUES, Vice-Président de la commission Finances présente le compte administratif 2016 du Budget Général. Monsieur le Maire, ordonnateur, quitte la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote.
Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35 652.43 €uros et un déficit d'investissement de 23 591.11 €uros, soit un excédent global de 12 061.32 €uros.
- Approbation du Compte de Gestion 2016 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte de Gestion 2016, dressé par le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'un montant de 23 591.11 €uros en section d'investissement et de reporter le solde de l'exercice 2016, d'un montant de 12 061.32 €uros en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2017.
- Vote du Budget Eau Primitif 2017 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner les diverses orientations budgétaires retenues lors de précédentes réunions de travail des Commissions Finances et Travaux et de voter le Budget Primitif à hauteur de 91 311.32 €uros pour la section de fonctionnement et de 53 711.11 €uros pour la section d'investissement.
- Révision du prix de l'eau : Le Conseil Municipal décide, à la majorité (8 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) de réviser à la hausse, à compter du 1^{er} Janvier 2018, le prix du m³ d'eau potable de la manière suivante : Maintien du prix de la location du compteur à 30.00 € HT, hausse de 0.10 € HT du prix du m³ d'eau consommé jusqu'à 150 m³, soit 0.70 € HT et hausse de 0.10 € HT du m³ d'eau consommé au-delà de 150 m³, soit 0.80 HT, sachant que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis le 1^{er} Janvier 2012.

↳ Acquisition d'un tractopelle : Demande de subvention au titre du F.D.E.C :

- Monsieur le Maire rappelle que le tractopelle dont dispose actuellement la Commune a été mis en service en 1991 et qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouvel engin, équipé d'un matériel de déneigement. Pour procéder à cet achat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C.

↳ Réseau d'eau : Groupement de commandes avec le Syndicat des Vernays et le SDES pour la réalisation des travaux dans le secteur des Cours. :

- Monsieur le Maire expose qu'actuellement, sur la Commune, les effluents sont collectés dans un réseau unitaire avec rejet dans le canal des Moulins. En raison de la collecte de deux ruisseaux, le Syndicat des Vernays doit faire réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux et des branchements, avant de procéder au raccordement à la STEP de la Bâthie.
Parallèlement à ces travaux, la Commune doit procéder à la mise en conformité du réseau d'eau potable et le SDES celui des réseaux souples. Pour des motifs économiques et techniques, il convient de recourir à un groupement de commandes dont le Syndicat des Vernays serait le coordonnateur. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la constitution d'un groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les trois partenaires.

.../...

↳ **Réforme de la carte judiciaire : Motion préventive en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Albertville, concernant la réforme de la carte judiciaire et des menaces sérieuses qui pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et sur la Cour d'Appel de Chambéry. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre une motion en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry, au nom de la justice de proximité et de qualité.

↳ **Travaux en forêt communale pour l'année 2017 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional :**

- Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale (parcelles 7 sur 4 hectares et 11 sur 3 hectares) proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2017, pour un montant estimé à 8 033.83 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

↳ **Informations et questions diverses :**

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 10 Mars 2017 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, par un administré dont le chat a été abattu de deux balles de carabine à plomb. Le Conseil Municipal exprime sa consternation en condamnant vivement ces agissements et invite le propriétaire de l'animal à déposer une plainte en Gendarmerie.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Télédiffusion de France qui loue par bail la parcelle H 2478, appartenant à la Commune. TDF propose de se porter acquéreur de ce terrain sur lequel est implantée leur installation. Le Conseil Municipal rend un avis défavorable, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 10 Avril 2017.

Le Maire,



Philippe BRANCHE